



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 06 décembre 2024 du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (arrêté n° 1/24/0110), l'autorisation relative à l'exploitation d'ateliers de travail de bois, de métaux et d'entretien, d'un stockage de substances et de bois, d'un charpentier, d'un poste de transformateur, d'une installation de production de froid et d'un broyage a été accordée à la société Rollingertec SA à Bissen, section de Bissen-Sud, numéro cadastral 469/5232.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 12 décembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for the communal secretary, and the signature on the right is for the mayor. In the center, there is a circular official seal of the Administration Communale de Bissen. The seal features a crown at the top, a coat of arms in the center, and the words 'ADMINISTRATION COMMUNALE' and 'BISSSEN' around the perimeter, with two stars on either side of the coat of arms.

